



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

Préfecture

Rouen, le 16 MAI 2013

Direction de la coordination des politiques
de l'Etat

Mission de coordination aux affaires départementales

Affaire suivie par Nathalie BOULAY

Secrétariat de la CDAC

Tél. 02.32.76.51.61

Fax 02.32.76.54.60

Mél. Nathalie.boulay@seine-maritime.gouv.fr

Le préfet,
de la région Haute-Normandie,
préfet de la Seine-Maritime
commandeur de la légion d'honneur

La commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) de Seine-Maritime réunie le 7 mai 2013, sous la présidence de M. Etienne GUILLET, secrétaire général adjoint de la préfecture de la Seine-Maritime, représentant M. le Préfet, a examiné le dossier n° 2013-04 concernant une demande d'extension de la zone commerciale du « Clos aux Antes », par la création de deux magasins d'une surface totale de vente de 1 235 m², Avenue Gustave Picard à Tourville-la-Rivière (76410).

VU :

- le code de commerce ;
- le code général des collectivités territoriales ;
- le décret n° 2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial ;
- l'arrêté préfectoral n° 13-196 du 25 avril 2013 donnant délégation à M. Eric MAIRE, secrétaire général de la préfecture de Seine-Maritime ;
- l'arrêté préfectoral du 30 mai 2011 instituant la commission départementale d'aménagement commercial de Seine-Maritime et désignant les personnalités qualifiées, modifié par l'arrêté préfectoral du 14 février 2012 ;
- la demande, enregistrée le 29 mars 2013, présentée par la société IMMORENTE, dont le siège social est situé 303, Square des Champs Elysées à Evry (91026), agissant en qualité de propriétaire et visant à l'extension de la zone commerciale du « clos aux antes », par la création de deux magasins d'une surface totale de vente de 1 235 m², avenue Gustave Picard à Tourville-la-Rivière (76410) ;

- l'arrêté préfectoral du 11 avril 2013, annexé au procès-verbal et précisant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial du 7 mai 2013 pour l'examen de la demande susvisée ;
- le rapport d'instruction présenté par la direction départementale des territoires et de la mer.

Après qu'en aient délibéré les membres de la commission, assistés de :

- Mme Morgane GUILLEUX, rapporteure de la direction départementale des territoires et de la mer ;

CONSIDERANT

- que le projet vient renforcer un secteur d'activités (équipement de la personne) peu représenté sur la zone de chalandise,
- que le projet participe à renforcer l'animation de la zone,
- que le projet, étant situé sur la même emprise foncière que le magasin actuel à l'intérieur d'une zone commerciale, n'a pas d'impact sur l'activité agricole,
- que le projet d'extension de la zone commerciale sur une parcelle déjà construite constitue un choix opportun, économe en terme de consommation d'espace,
- que le projet s'intègre favorablement à la zone commerciale en répondant à des objectifs de valorisation architecturale et environnementale,

DECIDE d'accorder l'autorisation sollicitée à l'unanimité (7 oui sur 7 votants)

Ont voté favorablement :

- M. Noël LEVILLAIN, maire de Tourville-la-Rivière,
- Mme Françoise GUILLOTIN, représentant le président de la CREA,
- M. Guy PESSIOT, représentant le Maire de Rouen,
- M. Paul BERNARD, personnalité qualifiée en matière de développement durable (pour le département de l'Eure),
- Mme Evelyne FOREST, personnalité qualifiée en matière d'aménagement du territoire,
- M. Hubert GUILBERT, personnalité qualifiée en matière de la consommation,
- M. Philippe SCHAPMAN, personnalité qualifiée en matière de développement durable

En conséquence, la Société IMMORANTE, dont le siège social est situé 303, Square des Champs Elysées à Evry (91026), est autorisée à procéder à l'extension de la zone commerciale du « clos aux antes », par la création de deux magasins d'une surface totale de vente de 1 235 m², avenue Gustave Picard à Tourville-la-Rivière (76410).

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,
et pour le secrétaire général empêché et par délégation
le secrétaire général adjoint,



Etienne GUILLET